**REGLEMENT DE LA COURSE DES GARCONS DE CAFE**

**Organisé par le comité des fêtes du grand Besançon**

**Renseignements au 06 09 92 51 12**

**comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com**

 ****

**PARTICIPATION A L'EPREUVE**

La course est ouverte à toutes personnes majeures travaillant dans les établissements de la brasserie, bars, restauration, hôtels, discothèques

 **BUT DE LA COURSE**

Effectuer un parcours chronométré muni d'un plateau (composition du plateau définie le jour de la course). Le vainqueur de l'épreuve sera celui qui aura franchi la ligne d'arrivée le plus rapidement possible et avec un plateau le plus complet possible.

**TENUE DES CONCURRENTS**

Tenue professionnelle exigée pour tous les concurrents, à savoir :

¤ Tenue homme : pantalon noir, chemise, chemisette ou tee-shirt .

¤ Tenue femme : pantalon noir ou jupe noire, chemisette, corsage ou tee-shirt.

*En cas de non respect des consignes de tenue, le concurrent ne pourra pas prendre part au départ de l'épreuve.*

**PORT DU PLATEAU ET DE SES ACCESSOIRES**

L'organisation fournira à chaque concurrent le plateau et ses accessoires ainsi que le dossard qui devra être porté tout au long du parcours.

Les concurrents doivent soutenir leur plateau d'une seule main, placée sous le plateau. Les concurrents ne sont pas autorisés à saisir le plateau par les bords ni à utiliser leur main libre pour soutenir le plateau.

Lorsqu'un accessoire tombe à l'intérieur du plateau, les concurrents sont autorisés à le redresser.

**HORAIRES DE LA COURSE**

Inscription et retrait des dossards - sur présentation d'une pièce d'identité - sur le podium place Saint Pierre de 13h00 à 13h30

Heure de départ de la course 14h00.

Les modalités de l'épreuve seront rappelées par le présentateur de la manifestation.

**CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera effectué par un jury désigné par l'organisateur. Des membres du Jury seront placés tout au long du parcours pour le contrôle de la course.

**DISQUALIFICATION**

Vaudra une disqualification les actes suivants : faux départs, mauvais comportement, non-respect du parcours défini, obtenir de l'aide d'une tierce personne, avoir un ou des éléments du plateau manquant.

**CLASSEMENT - REMISE DE PRIX**

Les trois premiers se verront remettre un lot

**RECLAMATION**

Aucune réclamation ne sera retenue sur la désignation des vainqueurs. Les décisions des juges seront irrévocables.

**ASSURANCES**

Chaque concurrent déclare être assuré à titre personnel.

**DROIT A L IMAGE**

Le concurrent autorise l’organisateur, le cas échéant, à diffuser son image photographique et vidéo sur tous supports existants et sans contreparties

**INSCRIPTION**

La participation à l'épreuve est gratuite.

L'inscription est possible sur le bulletin diffusé par l'organisation sur le site ***fetes-besancon.fr*** ou sur demande à comitedesfetesgrandbesancon@gmail.com

Un seul bulletin d'inscription par concurrent est autorisé, mais plusieurs sont possibles par établissement. Le tampon de la société est obligatoire

.

La signature du bulletin d'inscription engage le concurrent sur l'acceptation de l'intégralité du présent règlement et sera considéré comme nul s'il n'est pas signé.

La date limite de réception du bulletin est fixée au 30 mars 2020

**Attention :** La course étant limitée à 50 participants, les inscriptions seront validées dans l'ordre d'arrivée

chronologique des bulletins. En cas de mauvais temps, la course peut être annulée.